

DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'ADMISSION

- Le présent dossier d'admission complété (recto verso):
- Une photocopie (recto verso) de la carte d'identité du candidat en cours de validité. Les candidats étrangers devront fournir une pièce d'état civil.
- La fiche sanitaire.
- Les certificats médicaux ci-joints remplis par votre médecin de famille.
- 4 photos d'identité **récentes** du candidat (dont une à coller sur le dossier), avec nom et classe au dos.
- 10 enveloppes de format courant à fenêtre, affranchies au tarif habituel en vigueur.
- Une photocopie du carnet de vaccination (BCG, variole, tétanos, poliomyélite) OU la photocopie des certificats de vaccination (la vaccination anti tétanique ou son rappel doit dater de moins de cinq ans. Indiquer si l'élève a reçu des éventuelles injections de sérum antitétanique) . Inscrire le nom de l'élève sur ces différents documents
- Un chèque de 23 € pour les activités sportives et culturelles à l'ordre de l'ALESA (Association des Lycéens Etudiants Stagiaires et Apprentis)
- Un chèque de 76 € à l'ordre de l'agent comptable du lycée, pour les frais de scolarité.
OBLIGATOIRE.
- Une photocopie de l'attestation d'inscription à la sécurité sociale
- Une photocopie de la mutuelle mentionnant la couverture de l'élève.
- Une attestation d'assurance scolaire portant la mention responsabilité civile.
- Un EXEAT → OBLIGATOIRE (il vous sera fourni par votre établissement d'origine également pour les élèves déjà dans l'établissement)
- Le contrat de vie scolaire signés par les parents et l'élève.
- La fiche concernant le droit à l'image remplie et signée.
- Un chèque de 30 Euros libellé à l'ordre de l'Association Sportive du lycée agricole de Sartène

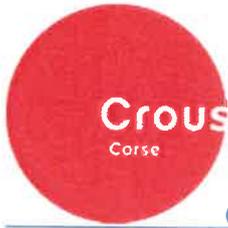
Nous vous informons que les apprenants BTS sont d'office mis sous le régime externe. Les repas pourront être réservés au secrétariat de direction dès la rentrée.

LES ACTIVITES SPORTIVES AU CAMPUS AGRICORSICA

Aucun dispositif n'est obligatoire

DISPOSITIFS	QUELLES CLASSES	FONCTIONNEMENT	COMMENT S'INSCRIRE
L'ASSOCIATION SPORTIVE	2 ^{nde} 1 ^{ère} Terminale BTS	Ouverte à tous, l'adhésion à l'AS (30€) permet de participer aux activités sportives organisées <u>en soirée</u> comme le football, la musculation, la natation, etc..	Retourner un chèque de 30€ à l'ordre de « L'association sportive du lycée agricole » avec au dos : <ul style="list-style-type: none"> Nom/Prénom/Classe
SECTION SPORTIVE « PLONGEE SOUS-MARINE ET APNEE »  SECTION SPORTIVE PLONGEE – APNEE CAMPUS AGRICORSICA <small>U RIZZANESI - SARTE</small>	2 ^{nde} 1 ^{ère} Terminale BTS	Ouverte à tous les élèves et étudiants, débutants ou non, la Section Sportive « Plongée sous-marine et Apnée » est limitée à 16 personnes et <u>sur sélection</u> . Cette section permet le passage des niveaux 1, 2 et 3 en plongée sous-marine et des niveaux en apnée. Les formations sont intégrées à l'emploi du temps. Toutes les informations sont sur le blog, onglet « <i>Fonctionnement de la section</i> » Ce dispositif est unique en CORSE	Renseignements sur le blog de la section sportive : https://blogsectionsportive.com/ Suivre l'onglet « Inscriptions » Ou scanner directement le QR code :  <u>ATTENTION INSCRIPTION AVANT LE 15 AOÛT</u>
LES BIQUALIFICATIONS SPORTIVES BTS  Biqualfications BTSA Sportives Campus AgriCorsica	BTS	Ouvert uniquement aux BTS et en nombre illimité (pas de sélection), ce dispositif permet d'obtenir des qualifications sportives appréciées par les employeurs. Les formations s'effectuent hors emploi du temps (week-ends et temps libre) <ul style="list-style-type: none"> Nageur-sauveteur SNSM BNSSA CQP OPAH et activités de montagne Plongée sous-marine : Passage des niveaux 1 à 4 + Initiateur FFESSM 	Sur le blog des Biqualfications sportives : https://biqualfications-lycee-agricole-sartene.overblog.com/ Suivre l'onglet « Inscriptions » Les inscriptions seront ouvertes durant tout le mois de septembre

Il est conseillé aux BTS intéressés par la plongée sous-marine de tenter, dans un premier temps, la sélection en Section Sportive. En cas de non-admission, il sera toujours possible de basculer sur le dispositif des BIQUALIFICTIONS SPORTIVES BTS qui permet également le passage des niveaux en plongée.



Crous de Corse

Bourse sur critères sociaux

Les bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux sont destinées à aider les étudiants issus des milieux les plus modestes.

Sont éligibles aux bourses sur critères sociaux, les étudiants dont le revenu de la famille est inférieur à 33 100 euros par an.

Elles sont attribuées pour 10 mois en fonction :

1. des ressources et des charges des parents ou du tuteur légal appréciées par rapport à un barème national
2. de l'éloignement entre le domicile et le lieu d'études
3. du nombre d'enfants à charge du foyer fiscal de référence

Procédure unique de demande : le Dossier social étudiant

Le Dossier Social Etudiant (ou DSE) est la procédure unique de demande de bourse sur critères sociaux et de logement en résidence universitaire. Il doit être constitué chaque année. L'étudiant, ou futur étudiant, doit **faire sa demande** par internet à **partir du 15 janvier**, pour la rentrée universitaire suivante, avant même d'avoir le résultat de ses examens.

Service du Dossier social étudiant

Pour tout renseignement un seul contact : le service du Dossier Social Étudiant.
Pour le contacter :

- par internet **en utilisant le formulaire de contact du site messervices.etudiant.gouv.fr** (recommandé)

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné, Docteur en médecine, certifie que l'élève :

NOM :Prénom :
.....

Né(e) le.....à.....

N'est atteint(e) d'aucune maladie contagieuse susceptible de nuire à autrui, et qu'il (elle) est apte à participer aux travaux pratiques agricoles.

Fait à.....,Le20....

Signature et cachet du médecin

CERTIFICAT MEDICAL

JE SOUSSIGNE,

Docteur en médecine, certifie que l'élève :

NOM :

Prénom :

Né(e) le.....

à

Est apte à la pratique sportive

APTE INAPTE

Précisez : Inaptitude Totale

Inaptitude Partielle (Ponctuelle (moins de 3
mois) ou Permanente (plus de 3 mois))

Motifs

Fait à....., le20

Signature et cachet du médecin :

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné, Docteur en médecine, certifie que l'élève :

NOM : Prénom :

.....

Né(e) le.....à.....

N'est atteint(e) d'aucune maladie contagieuse susceptible de nuire à autrui, et qu'il (elle) est apte à la pratique du sport dans le cadre de l'UNSS.

Fait à....., Le.....20...

Signature et cachet du médecin :



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Préparation et au passage de la Certification

TOEIC

Vous remplissez ce formulaire d'inscription concernant la **PRÉPARATION** et le **PASSAGE de la Certification TOEIC** qui auront lieu sur le Campus AgriCorsica de Sartène sur l'année scolaire 2025- 2026.

La formation devant débuter courant octobre 2025, il est **IMPÉRATIF** de retourner les **documents suivants AVANT le vendredi 26 septembre 2025** :

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À RENDRE À: coopintermalte@gmail.com

- Le **formulaire d'inscription** dûment rempli (page 2 de ce document)
- 3 derniers bulletins scolaires** (uniquement pour les BTS1) ou **numéro Parcoursup**
- 1 lettre de motivation** argumentée en langue anglaise
- 1 photo d'identité** (à remettre à la rentrée scolaire)
- 1 chèque de 55€** à l'ordre de "l'agent comptable du lycée agricole de Sartène" (remis à la rentrée+encaissé en octobre) correspondant au coût total annuel (préparation + passage TOEIC)
- Les **cours de préparation étant obligatoires, 1 chèque de caution de 100€** (non encaissé) à l'ordre de "l'agent comptable du lycée agricole de Sartène" vous sera demandé. Ce chèque ne sera encaissé qu'en cas de "non-présentation de l'étudiant-e" aux cours de préparation. Il correspond à la participation du Campus donc va bénéficier l'étudiant-e dans le cadre de la préparation au TOEIC. Il sera restitué à l'issue de la formation si l'étudiant-e a respecté son engagement en assistant aux cours TOEIC.

ÉTAPE 1

- Remplir le formulaire d'inscription complet et le rendre au plus tôt puisque les inscriptions seront closes à la **date clôture du 26 septembre 2025** ou dès que le nombre de places maximum sera atteint

ÉTAPE 2

- Après étude de vos bulletins scolaires, de votre lettre de motivation et de vos résultats au test de maîtrise de la langue anglaise, vous saurez si vous avez été retenu-e **fin septembre**.



RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE/LA CANDIDAT/e

Nom/prénom de l'étudiant-e: _____ en BTS : _____

Date de naissance: ____/____/____

Adresse:

Téléphone portable: ____/____/____/____/____

Email: _____

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Si vous désirez vous inscrire à la préparation et au passage du TOEIC sur le Campus AgriCorsica, merci de bien vouloir cocher les cases suivantes :

- J'ai donné **2 chèques de 55€ et 100€** (le deuxième sera restitué si vous avez respecté vos engagements)
- J'ai rendu ma **lettre de motivation**, rédigée en anglais
- J'ai fourni une **photo d'identité** ainsi que mes **3 derniers bulletins scolaires ou numéro Parcoursup**
- Par le présent document, je m'engage à participer aux cours préparatoires **obligatoires** qui auront lieu de façon hebdomadaire et à **passer la session TOEIC***
- J'ai bien pris connaissance des conditions** liées à l'intégration et au maintien dans le groupe TOEIC

DATE & SIGNATURE DU RESPONSABLE LÉGAL PRÉCÉDÉES DU NOM ET PRÉNOM

DATE & SIGNATURE DE L'ÉTUDIANT(e)

* **Aucune absence ne sera tolérée** que ce soit lors des cours de préparation ou lors de la session TOEIC. **En cas d'absence à l'un et/ou l'autre, le chèque de 100€ ne vous sera pas restitué et sera encaissé.**

** **Rappel des conditions :**

L'intégration et le maintien dans le groupe TOEIC sont conditionnées à une **attitude et un comportement irréprochables** ainsi qu'à un sérieux lors des séances de préparation. En outre, **un travail personnel supplémentaire** est indispensable à l'atteinte des objectifs exigés par l'atteinte du niveau B2 du TOEIC. La direction et l'équipe encadrante se réservent le **droit de suspendre ou d'exclure** un élève en cas de manquements graves au règlement intérieur, voire à un trop grand nombre d'absences. **Aucun remboursement des frais engagés ne pourra avoir lieu.**

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER MME LEGEYÀ L'ADRESSE email :
coopintermalte@gmail.com



**AUTORISATION POUR L'USAGE DE PHOTOGRAPHIES
DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE SCOLAIRE (ELEVE MAJEUR)**

PARTIE A REMPLIR PAR L'ETABLISSEMENT

CAMPUS AGRICORSICA « Sartè Rizzanese »
ROUTE DE LEVIE
20100 SARTENE

Année scolaire 20.. – 20

L'établissement scolaire susnommé vous demande l'autorisation d'utiliser des photographies sur lesquelles vous êtes reconnaissable, prises au cours de l'activité scolaire suivante :

Intitulé de l'activité :

Dates de l'activité : du au

Lieu : Pays :

Ces photographies seront accessibles à un public : (mondial, communal, de parents d'élèves, interne à l'établissement, *ou autre...*)

Type de public :

Via un support : (papier, photographies, CD, DVD, projection, blog, site internet, *ou autre...*)

Type de support :

Pour la période du :

Dates : du au

Conformément à la loi, le libre accès aux données qui vous concernent est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces données si vous le jugez utile.

Les photographies ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages. Elles ne seront pas conservées après la fin de votre scolarité.

PARTIE A REMPLIR PAR L'ELEVE MAJEUR

Je soussigné.....

Elève de la classe de

Déclare autoriser l'établissement scolaire désigné ci-dessus à utiliser des photographies sur lesquelles je suis reconnaissable, dans le cadre précis décrit ci-dessus uniquement.

Déclare refuser d'être photographié dans le cadre de cette activité scolaire.

Date : Signature

**AUTORISATION PARENTALE POUR L'USAGE DE PHOTOGRAPHIES
DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE SCOLAIRE (ELEVE MINEUR)**

PARTIE A REMPLIR PAR L'ETABLISSEMENT

LYCEE AGRICOLE
ROUTE DE LEVIE
20100 SARTENE

Année scolaire 20... – 20...

L'établissement scolaire susnommé vous demande l'autorisation d'utiliser des photographies de votre enfant prises au cours de l'activité scolaire suivante :

Intitulé de l'activité :

Dates de l'activité : du au

Lieu : Pays :

Ces photographies pourront être diffusées à un public : (mondial, communal, de parents d'élèves, interne à l'établissement, *ou autre...*)

Type de public :

Via un support : (papier, photographies, CD, DVD, projection, blog, site internet, *ou autre...*)

Type de support :

Pour la période du :

Dates : du au

Conformément à la loi, le libre accès aux données qui vous concernent est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces données si vous le jugez utile.

Les photographies ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages. Elles ne seront pas conservées après la fin de la scolarité de l'élève.

PARTIE A REMPLIR PAR LES TUTEURS LEGAUX

Nous, soussignés ⁽¹⁾ et

Père - mère - tuteurs légaux de l'élève ⁽²⁾ :

Nom : Prénom : Classe :

Déclarons autoriser l'établissement scolaire désigné ci-dessus à utiliser les photographies de notre enfant dans le cadre précis décrit ci-dessus uniquement.

Déclarons refuser que notre enfant soit photographié dans le cadre de cette activité scolaire.

Date : Signatures

(1) : indiquer le nom des deux parents ou tuteurs légaux

(2) : rayer les mentions inutiles

FICHE D'URGENCE Obligatoire

Document non confidentiel à remplir par la famille à chaque début d'année scolaire.
Valable dans l'enceinte du lycée ou lors des différents déplacements en France et/ou à l'étranger.

Nom : **Prénom :**

Classe :

Date de Naissance : **Lieu de naissance :**

Sexe : M F

Personnes à prévenir :

Mère	Père	Autre
Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :	Adresse :
.....
.....
Tel domicile :	Tel domicile :	Tel domicile :
.....
Tel travail :	Tel travail :	Tel travail :
.....
Portable :	Portable :	Portable :
.....

Adresse du jeune si différente :

.....

Nom, adresse et téléphone du médecin traitant :

.....

Observation particulière que vous jugez utile de signaler (allergies, traitements, précautions à prendre, personne à risque covid 19) :

.....

Vaccination antitétanique, date du dernier rappel :

Joindre une photocopie des vaccinations

En cas d'urgence, le médecin régulateur du SAMU oriente l'élève ou l'étudiant accidenté ou malade vers l'hôpital le mieux adapté. Le transport est assuré par les services de secours d'urgence.

Dans tous les cas l'élève mineur ne peut quitter l'hôpital qu'accompagné d'un parent ou d'un représentant légal.

LOCATION ANNEE SCOLAIRE

TYPE DE LOGEMENT	LIEU	PRIX	COORDONNEES PROPRIETAIRES
APT 65M2 à l'année scolaire situé à 5 min du lycée	RIZZANESI	800€ AVEC EAU ET ELECTRICITE	Mr et Mme TRAMONI 06/31/37/46
Apt rez de chaussée à l'année scolaire-moderne 3 Pièces -2 chambres idéal collocation-60m2 tout équipé Espace extérieur commun Photos sur demande	Loretto di Tallano A 13 minutes du lycée agricole	500€/mois Eau comprise	Monsieur Jacques Rocca Serra 06.22.00.52.24
Apt en étage à l'année scolaire – moderne- 3 Pièces -2 chambres idéal collocation-60m2 tout équipé Espace extérieur commun Photos sur demande	Loretto di Tallano A 13 minutes du lycée agricole	500€/mois Eau comprise	Monsieur Jacques Rocca Serra 06.22.00.52.24
Apt rez de maison à l'année scolaire, refait à neuf en 2019. T2- tout équipé.	Sainte Lucie de Tallano	450€ / mois charges comprises	Madame Virginie Beveraggi 06.12.82.64.08
Apt rez de chaussée de villa à l'année scolaire 46 m2, neuf, tout équipé, internet	A 1 km de Sartène Loc visible sur abritel (réf 898232)	400€/ mois	Patrick Paganelli 06.86.76.29.20
PETITE MAISON DE 55m2 RDC Pièce à vivre et à l'étage Grande chambre avec salle de bain Terrasse extérieure	LORETTO 15MIN EN VOITURE DU LYCEE	600€/MOIS avec l'eau,	MR et Mme THOMASSIN 06/59/28/74/90

Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation
Professionnelle Agricoles

Lycée Agricole (LEGTA) - Centre de formation d'apprentis (CFAA) - Centre de formation pour adultes (CFPPA)
Route de Levie - 20100 SARTENE

T2 à louer à l'année scolaire-meublé 30m2refait à neuf-salon kitchenette et chambre à part-sdb avec douche à l'italienne et Wifi -dispo le 1 ^{er} sept	Sartène	450€	Mme Mondoloni 06.09.68.34.48 <i>Photos visibles sur le bon coin</i>
T2 de 60m2 équipé(chambre; cuisine, salon) avec internet fibre	Route de Foce après le lycée Clemenceau	560€ charges comprises	Mme Mondoloni Odile 06.70.51.29.91
Particulier loue studios meublés proche du lycée agricole	Caldanes	450€	06.42.42.35.75
Loue à l'année scolaire 5x t2 30m2-photos possibles	Route de Viggianello 20110 propiano	480€ charges comprises(eau et gaz)	Mr et Mme Bouguoin 04.95.76.06.03 Résidences Ile de beauté
Location à l'année scolaire. Appartement avec séjour, 1 chambre en mezzanine, coin cuisine, 1 salle d'eau, terrasse. Dispo de sept à juin	Proche lycée Clemenceau à Sartène	450€ + 20€ d'avance sur charge/ mois	Jackie Muriani Mel : jackiemuriani@orange.fr
Appart à l'année scolaire. Séjour avec coin cuisine 18m2-1 chambre avec lit double 14m2-sdb avec bain-wc à part-équipé (machine à laver-tv...)	300m de Sartène-proche gendarmerie	400€/mois eau comprise+EDF	Mme Mireille Danzio 04.95.77.22.79 06.15.41.26.79
Grand T2 60m2 en rez de villa neuve, avec terrasse- 2 couchages	Sartène	550€/mois loyer negociable	Mme Nicolaï Annonciade 06.12.29.28.63

Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation
Professionnelle Agricoles

Grand studio 37m2-rez de jardin avec terrasseéquipé-cuisine-sdb	Poggio de Tallano	365€/mois Bail ok pour caf	Mme Dauphin 04.95.78.81.55
T1 rez de chaussée villa tout équipé dispo au 1er septembre	Sartène	260€/mois	06.21.27.36.78

Lycée Agricole (LEGTA) - Centre de formation d'apprentis (CFAA) - Centre de formation pour adultes (CFPPA)

Route de Levie - 20100 SARTENE

F2 meublé	Propriano	470€/mois	06.03.81.50.60
Maison équipée, meublée avec terrasse pour 6 pers 100m2	Propriano	730€/mois	www.appartements-corse.com
Studio équipé et meublé pour deux personnes 28m2	Propriano	400€/mois	www.appartements-corse.com
Apt f2 équipé, meublé avec cheminé, terrasse pour 2 personnes 50m2	Propriano		www.appartements-corse.com
F2 meublé et équipé pour 2 pers 26.5m2	Propriano		www.appartements-corse.com
F3 meublé équipé pour 4 pers 45.5m2	Propriano		www.appartements-corse.com

Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation
Professionnelle Agricoles

F2	30 mn du Lycée Clemenceau TIVOLAGGIO		Tel : 04.95.73.48.85 06.12.62.78.17
Grand f2 meublé tout confort rez de villa, jardin, piscine, tennis, résidence Privée(collocation acceptée)	PROPRIANO	500€	Tel : 06.74.82.38.00 06.09.53.10.02
App 2ème étage, cuisine, séjour, salle d'eau, 1 chambre, vue sur le golfe du Valinco	FOZZANO	350€/mois + électricité	Tel : 04.95.73.42.03 06.30.30.61.70
Loue grand studio rénové (2012), meublé à 2 minutes à pied de tous les commerces Pièce principale avec coin cuisine et coin salon (clicclac), salle de bain + mezzanine 10m2 aménagée en chambre (lit double)	Sartène	320€ par mois (eau et électricité comprises) Bail étudiant du 15 septembre au 15 juin (possibilité d'allocations logement)	Contact : Mr ou Mme Coll 06 73 82 85 60 ou 06 35 23 78 55

Lycée Agricole (LEGTA) - Centre de formation d'apprentis (CFAA) - Centre de formation pour adultes (CFPPA)

Route de Levie - 20100 SARTENE

T2 meublé situé 24 rue Paccialleda . A 15 Min en voiture du lycée agricole Location visible sur Locsartenevalinco.bolgspot.com	Sartène		Mr Victor Antoine FRUSTI 06.88.53.58.40
T2 à louer à Saartène de septembre à juin 3 KM du centre Une pièce de vie avec cuisine aménagée et équipée (LV, LL, Frigo Congélateur, Four Micro Ondes) Canapé lit+TV +WIFI une chambre salle de bain WC Arret de bus scolaire devant la maison	Sartène	590€ toutes charges comprises	RINGEARD Vincent 06/71/16/71/46 Charlotte_ringeardorange.fr
Studio meublé de septembre à juin 27m2, wifi, télévision...	Snte Lucie de Tallano	300€ + ELECTRICITE	Mme CHIODINO TEL : 06/11/76/17/42
Appartement meublé de Octobre à Juin 50M2, 1 chambre, cuisine équipée, Wifi télé et parking privé	Snte André de Tallano	450€ charges comprises	Mme CHIODINO 06/11/76/17/42
Appartement meublé T1 Snte Lucie de Tallano de septembre à juin 1 chambre, cuisine équipée, clim, wifi, télé, netflix	Snte André de Tallano	320€ + électricité	Mr MONDOLONI Jacques 06/80/45/06/17 0680450617@orange.fr
A louer A l'année scolaire Un studio d'environ 30 m2 Ce studio comprend une entrée avec grands placards Une pièce à vivre avec cuisine équipée ouverte sur le coin salon Un canapé convertible Un accès direct à la terrasse et au jardinet Une grande salle d'eau avec douche à l'italienne et wc	Situé dans une résidence sécurisée au calme à 5 minutes à pieds du centre ville de Propriano Stationnement aisé dans la résidence	Loyer de 430 euros par mois / eau et Electricite non comprises à la charge du locataire	l.tafanelli@yahoo.fr
A L'ANNEE SCOLAIRE STUDIO 25M2 REZ DE VILLA CUISINE EQUIPEE CLIM REVERSIBLE TV WIFI	SITUE A PROXIMITE DU LYCEE CLEMENCEAU	LOYER 400 AVEC L EAU	Mme MONDOLONI 06/64/03/12/87 Marielyne09@gmail.com

Lycée Agricole (LEGTA) - Centre de formation d'apprentis (CFAA) - Centre de formation pour adultes (CFPPA)

Route de Levie - 20100 SARTENE

A remplir et à rendre obligatoirement

FICHE DE SANTE

Nom et prénom de l'élève :

.....

Coronavirus : Si votre enfant fait partie des personnes dites « à risque », veuillez préciser le type de risque :

- antécédents cardiovasculaires ;
- diabète insulino-dépendants ;
- pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale (asthme, etc...) ;
- pathologie cardiaque ;
- insuffisance rénale chronique dialysée ;
- cancer sous traitement ;
- immunodépression congénitale ou acquise (médicamenteuse, VIH, greffe d'organe ou de cellules souches, hémopathie maligne) ;
- cirrhose ;
- obésité morbide ;
- femme enceinte à partir du 3^e mois.

Antécédents médicaux ou chirurgicaux :.....

.....

Allergie(s) :

.....

Handicap : Si votre enfant présente une déficience (auditive, visuelle...), une difficulté d'apprentissage (dyslexie...) ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période, veuillez préciser le type de handicap, le traitement suivi et/ou les aménagements à mettre en place :

.....

.....

Traitement(s) :

.....

Les traitements doivent être impérativement remis à l'infirmière ou au Conseiller Principal d'Education avec un duplicata de l'ordonnance.

Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles
Lycée Agricole (LEGTA) – Centre de formation d'apprentis (CFAA) – Centre de formation pour adultes (CFPPA)
Route de Levie – 20100 SARTENE



FICHE SANITAIRE

N° 10008*02

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles pendant les séjours de l'enfant.
Elle évite de vous démunir du carnet de santé

① **ENFANT**

Nom : Prénom :

date de naissance :

Garçon : Fille :

Adresse :

.....

② **MÉDECIN TRAITANT**

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

N° de téléphone :

③ **VACCINATIONS (se referez au carnet de santé ou au certificat de vaccination)**

VACCINS OBLIGATOIRES	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDES	DATES
Pentacoq ou		Hépatite B	
Tetracoq ou		Rubéole Oreillons Rougeole	
Autre :		Coqueluche	
		Autres (préciser)	
BCG			
Test tuberculinique :			
négatif <input type="checkbox"/>	positif <input type="checkbox"/>		

④ **RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT**

L'enfant suit-il un traitement médical ? oui non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondant (boîtes de médicaments dans leurs emballages d'origines marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance datée et signée du médecin

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	VARICELLE oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	ANGINE oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	SCARLATINE oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	OTITE oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	ROUGEOLE oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	OREILLONS oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	

ALLERGIES :

ASTHME oui non MÉDICAMENTEUSES oui non
ALIMENTAIRES oui non AUTRES.....

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR (si automédication le signaler)

.....
.....
.....
.....
.....

INDIQUEZ CI-APRES :

Les **difficultés de santé** (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les **précautions a prendre** :

.....
.....
.....
.....
.....

5) RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Précisez si votre enfant porte des lentilles, lunettes, des prothèses dentaires ou auditives etc....

.....
.....
.....

Je soussigné, responsable légal de l'enfant,
déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le
responsable du centre à prendre toutes mesures (traitement médical,
hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

FOURNITURES

POUR TOUS LES ELEVES DES CLASSES DE SECONDE/ BAC PRO/ BTS

MATERIEL SCOLAIRE :

Dès la rentrée scolaire, les élèves doivent **obligatoirement** se munir de leur matériel scolaire, qui sera composé de :

- ✓ Un agenda
- ✓ Deux classeurs grand format avec feuilles simples, doubles et intercalaires.
- ✓ Un assortiment de crayon de couleur
- ✓ Une trousse complète (ciseaux, scotch, Blanco...), une règle
- ✓ Un dictionnaire de français
- ✓ Calculatrice scientifique (Casio ou Texas Instrument)
- ✓ Une Clé USB (au moins 1 go)
- ✓ Une adresse mail
- ✓ Une planchette format A4 avec pince pour prise de note
- ✓ Rapporteur en grade et degrés, règle double centimètre et équerre

Certains professeurs vont demander l'achat de manuels scolaires en début de formation, veillez à ce que votre enfant se les procurent le plus rapidement afin de **les avoir à chaque cours**.

SPORT :

- Tenue de sport complète (survêtements, baskets sont obligatoires pour la pratique de l'EPS) prévoir également un maillot pour le cycle natation, (slip et bonnet de bain, pour les garçons, **pas de short**, maillot une pièce pour les filles, lunettes de piscine).

INTERNAT :

Outre leurs effets personnels (vêtements, trousse de toilette), **les internes** doivent prévoir :

- Draps (90X190)
- Oreiller et couette
- Nécessaire de toilettes
- 3 cadenas à codes pour l'armoire, vestiaire de l'internat et casier journée (pas de clef pour éviter les oublis)
- Médicaments de 1^{ère} nécessité (à donner à l'infirmière)

Si votre enfant a un traitement médical suivi, merci de le signaler à l'infirmière.

Nous serons amenés à sortir par temps de pluie et en hivers, les élèves devront donc avoir avec eux au lycée :

- 1 veste de pluie
- 1 pantalon de pluie
- 1 parapluie lors des sorties avec prise de note
- Des chaussures adaptées à la marche

Le port de la tenue de sécurité complète est obligatoire pour se prémunir des accidents. Les élèves ayant une tenue incomplète ou en endommagée ne seront pas acceptés en travaux pratiques. Les élèves devront amener leur tenue toutes les semaines de cours quel que soit l'emploi du temps. Ils devront prendre soin de leurs équipements et les ranger dans les casiers afin d'éviter les pertes. Pour les élèves qui n'auront pas 16 ans révolus au cours de l'année scolaire, il n'est pas nécessaire d'avoir ce matériel à la rentrée.

POUR LES ELEVES DE SECONDE CGEH ET BAC PRO CGEH

- Tenue d'équitation complète (2 culottes de cheval, 1 bombe, gilet de protection, 1 paire d'éperons à boule-petit modèle-, 1 trousse de pansage complète, 1 cravache solide, mini chaps, ou boots, ou bottes-tennis interdites, 1 blouson imperméable et solide) ;

Cette tenue sera achetée en début d'année scolaire pour les élèves de seconde, en collaboration avec les enseignants d'activités hippiques.

POUR LES ELEVES DE SECONDE AMENAGEMENT BAC PRO FORET ET GMNF BTSA GESTION FORESTIERE

Matériel pour chantier pédagogique :

1 clé à bougie	1 gourde ou bouteille d'eau
1 lime ronde 4.8	1 petit sac à dos pour ranger le matériel
1 lime plate	1 chaine pour 261 Stihl

Equipement de protection individuelle

- 1 Pantalon de bûcheronnage anti-coupure (norme minimum : EN 381-5 type C classe 1),
- 1 paire de bretelle pour le maintien du pantalon
- 1 Casque de chantier forestier avec visière et atténuateur de bruit de moins de 2 ans (vérifier la date de fabrication sous la visière lors de l'achat),
- 1 paire de chaussures (au moins 19cm de hauteur) ou de bottes anti coupure avec coquille anti-écrasement et semelles anti-perforation
- 1 paire de gants de manutention bien ajusté avec serrage au poignet (élastique ou bande velcro).

Cette tenue sera achetée en début d'année scolaire pour les élèves de seconde, en collaboration avec les enseignants.

Attention les chaussures de montagne ne protègent pas de l'écrasement

Pour les élèves de SECONDE PRO AGRO EQUIPEMENT, la liste du matériel sera donnée à la rentrée.

Campus Agricorsica L.E.G.T.A. de SARTENE

REGLEMENT INTERIEUR

VU les articles du Code Rural et Forestier, livre V111 ;
VU les articles du Code l'Education ;
VU l'avis rendu par le Conseil Intérieur le 03 Juin 2021 ;
VU la délibération du Conseil d'Administration en date du 23 Juin 2020 portant adoption du présent règlement intérieur

PREAMBULE :

La vie en collectivité dans un établissement d'enseignement suppose la mise en place de règles de vie élémentaires qui doivent nécessairement tenir compte des objectifs principaux suivants :

- Objectifs pédagogiques nécessaires à un suivi scolaire évident.
- Objectifs de formation de l'adolescent : apprentissage de la vie communautaire, de la vie démocratique et associative.

DISPOSITIONS GENERALES :

Le règlement intérieur associe :

- D'une part l'ensemble du personnel du lycée qui s'engage à apporter aux élèves une formation générale, technique, sportive et humaine pour les préparer à leur vie d'adulte.
- D'autre part les élèves et leurs parents qui s'engagent à respecter scrupuleusement le présent règlement intérieur qui repose sur les principes suivants :

- 1-Acquisition et développement du goût de l'effort intellectuel et physique.
- 2-La dignité dans les rapports entre personnes.
- 3-Le respect de l'autre, de son travail de ses convictions et de son sommeil.
- 4-Le respect des locaux et du matériel mis à disposition.
- 5-Le devoir de protection contre les agressions morales, physiques ou verbales.

Rappels du cadre réglementaire :

Sont rigoureusement interdits :

- l'usage du tabac dans l'établissement.
- l'introduction et l'usage des boissons alcoolisées.
- l'introduction et l'usage de stupéfiants dans l'enceinte du lycée.
- l'introduction d'armes à feu

L'équipe de direction peut, pour des cas justifiés, prendre la décision d'exclure un élève de l'internat ou de la demi-pension, en cas de non-respect du règlement intérieur, après un premier avertissement notifié à la famille et à l'intéressé ou suite à un conseil de discipline.

Risque Biologique

Durant toute la période d'urgence sanitaire, les mesures spécifiques suivantes s'appliquent :

I Les Gestes Barrière :

Tous les usagers du Campus Agricorsica ont l'obligation d'appliquer les gestes barrières définis par les autorités sanitaires :

- Respecter la distanciation sociale
- Port du masque
- Se laver les mains très régulièrement (savon ou gel hydro alcoolique)
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

- Utiliser un mouchoir à usage unique
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

II Le Plan de Relance d'Activité (PRA)

Le PRA, mis en annexe, définit le fonctionnement de l'établissement durant cette période. Il décrit entre autre le comportement à avoir à l'internat, au réfectoire, dans les salles de classe, les activités pédagogiques (générales, technologiques, techniques et professionnelles), à l'externat. **Il doit être scrupuleusement appliqué et respecté.**

Ce document doit être obligatoirement signé.

Tout infraction au PRA est une mise en danger d'autrui et peut être suivi d'un renvoi immédiat de l'établissement.

Dans ce cas, la famille du contrevenant sera alors dans l'obligation de venir chercher son enfant immédiatement.

III Contrôle de la température

L'infirmière de l'établissement pourra effectuer des contrôles de température corporelle des usagers. Ces derniers rentrants dans le cadre des mesures sanitaires, permettront d'écarter les personnes présentant un risque potentiel.

Ces relevés ne seront ni stockées ni transmises.

Droits et devoirs des apprenants

Les droits et obligations des apprenants s'exercent dans les conditions prévues par les articles R811-77 à R811-83 du code rural

III.1 Les Droits

Tous les droits cités, s'exercent dans le respect de la neutralité, du pluralisme et de la laïcité.

- Respect de l'intégrité de l'individu

- Droit d'expression individuelle et collective

droit de publication*	droit de réunion*
droit d'affichage*	droit d'association*

*dans les lieux prévus à cet effet et après accord du chef d'établissement.

- Droit de représentation

délégués de classe	délégués au conseil d'exploitation
délégués au conseil intérieur	délégués au conseil d'administration

III.2 Devoirs et obligations des apprenants

1. Obligations scolaires

Tout apprenant devra effectuer et rendre, en temps et en heure, les travaux demandés par les professeurs. Les évaluations sont réalisées en épreuves formatives et certificatives.

2. Assiduité et ponctualité

LES COURS :

Règle générale :

Le cours est un temps d'apprentissage privilégié, durant lequel l'enseignant transmet à ses élèves les compétences et les connaissances nécessaires à la réussite de son projet personnel et professionnel. Afin que cette transmission se réalise, il est impératif que chaque protagoniste (élève et enseignant) soit à sa place respectant les droits et devoirs qui lui incombent.

Horaires :

<u>Heures</u>	<u>Lundi</u>	<u>Mardi</u>	<u>Mercredi</u>	<u>Jeudi</u>	<u>Vendredi</u>
8h00/8h55	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
8h55/9h00	Intercours	Intercours	Intercours	Intercours	Intercours
9h00/9h55	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
9h55/10h05	Récréation	Récréation	Récréation	Récréation	Récréation
10h05/11h00	Pas Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
11h00/11h05	Repas	Intercours	Intercours	Intercours	Intercours
11h05/12h00		Cours	Cours	Cours	Cours
12h00/13h00	Cours	Repas	Repas	Repas	Repas
13h00/13h55	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
13h55/14h00	Intercours	Intercours	Intercours	Intercours	Intercours
14h00/14h55	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
14h55/15h05	Récréation	Récréation	Récréation	Récréation	Récréation
15h05/16h00	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
16h00/16h05	Intercours	Intercours	Intercours	Intercours	Intercours
16h05/17h00	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours

Pronote :

Est un outil internet qui sert de lien entre les différents acteurs de la scolarité des élèves. Chaque début d'année, les parents et les élèves recevront un code personnel afin de se connecter à ce service.

L'adresse du site est : <https://6200190m.index-education.net/pronote/>

Les utilisateurs pourront y trouver les emplois du temps, les notes, les absences, les plannings des informations concernant l'établissement.

Attitude et comportement :

La règle de base pour qu'un cours se déroule dans les meilleures conditions est que les élèves appliquent les contraintes pédagogiques fixées par l'enseignant.

Aussi il ne pourra être toléré que l'ambiance de travail puisse être perturbée (bavardages, chahut, etc...) et tout manquement pourra faire l'objet d'une sanction de la part de l'enseignant.

Dans ce sens, nous demandons aux familles, de nous informer de tout changement de situation familiale, pouvant perturber l'apprenant.

A chaque sonnerie de début ou de reprise de cours, les élèves doivent se présenter devant leur salle respective, **munis de tout leur matériel scolaire.**

L'utilisation de téléphones portables, jeux de cartes, etc... est formellement interdit. Les appareils électroniques doivent être éteints et rangés pendant les cours. **Tout manquement entraînera la remise de l'appareil à l'enseignant** qui le remettra au CPE ou au Directeur. Il lui sera restitué à la fin de la journée.

Les élèves et personnels de l'établissement doivent respecter un code vestimentaire propice à une bonne ambiance de travail. Les tenues ne doivent pas mettre en cause les règles de sécurité ou d'hygiène, entraîner des troubles de fonctionnement dans l'établissement, ou être incompatible avec les enseignements suivis.

Une tenue correcte est exigée : pas de tongs, pas de ventre découvert, pas de casquette dans les locaux...

Assiduité- contrôle :

TOUS les cours et activités inscrits à l'emploi du temps de la classe sont obligatoires. **Seul un certificat médical, un courrier ou un email motivé des parents dispense l'élève de l'activité (sms non autorisé).**

Dispense d'EPS :

Les dispenses d'EPS sont régies au travers des seuls quatre cas suivants :

-inaptitude partielle et ponctuelle (moins de 3 mois) :

Définie par un certificat médical ou par un courrier ou mail des parents et **l'élève assiste au cours d'EPS**

-Inaptitude partielle et permanente

Définie exclusivement par un certificat médical et **l'élève assiste au cours d'EPS**

-Inaptitude totale et ponctuelle (moins de 3 mois) :

Définie exclusivement par un certificat médical et **l'élève assiste au cours d'EPS**

-Inaptitude totale et permanente :

Définie exclusivement par le médecin et **l'élève n'assiste pas au cours d'EPS mais reste en permanence**

Absence ou retard :

En cas d'absence, ou de retard, l'élève doit passer à la vie scolaire avant d'aller en cours pour prendre un billet d'autorisation d'entrer en classe. En rentrant en cours, il présente ainsi son carnet complété, à l'enseignant. Sans autorisation de la Vie Scolaire l'élève ne sera pas admis en cours et restera en permanence.

Toute absence doit être signalée et justifiée dans les plus brefs délais au bureau de la Vie Scolaire par les parents (y compris pour les élèves majeurs).

Au cas où une raison de force majeure empêche un élève de rejoindre l'établissement, le lycée doit être aussitôt averti par téléphone.

En cas de 3 absences non justifiées ou de 3 retards, les sanctions sont celles prévues au chapitre sanctions (avertissement écrit).

Les absences, le manque de participation, de travail et d'intérêt pour la vie scolaire, le manque de respect à tout membre du personnel constituent un manquement au règlement intérieur.

BTSA :

Au-delà de 10% d'absences justifiées ou non, sur la totalité de la formation, l'étudiant s'expose à être exclu du Contrôle en Cours de Formation et à présenter son diplôme en examen terminal. Cette décision sera laissée à l'appréciation du DRAAF sur avis de la proviseure.

EXAMENS :

Les Contrôles en Cours de Formation (CCF) sont **des examens**. Par conséquent toute absence à un CCF devra être justifiée soit par un cas de force majeure (décès, accident, appel à la défense...), soit par un certificat médical et ce, **au plus tard dans les 48 h**.

UTILISATION ET AFFECTATION DES LOCAUX

Règle générale :

Chacun des locaux de l'établissement à une destination bien précise et ne peut -être utilisé à une autre fin.

Remarques :

Les élèves s'engagent à respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition. Toute dégradation sera à la charge pécuniaire des élèves.
Pour des raisons de sécurité certaines parties de l'établissement sont sous vidéosurveillance.

Salles de classe-étude :

Les élèves devront plus particulièrement veiller au respect du matériel et à la propreté des locaux qui sont soumis à un usage intensif et mis à leur disposition pour leur formation.
Durant les cours et d'étude, sous le contrôle des personnels d'enseignement et d'éducation, les élèves devront avoir une attitude studieuse et respectueuse envers les locaux et le matériel mis à leur disposition.
A la fin de l'étude l'apprenant doit remettre sa chaise sur la table, ramasser les papiers et attendre l'autorisation du surveillant pour sortir de la salle.

Dortoirs :

Afin de faciliter le travail du personnel de service et pour des raisons de sécurité les dortoirs seront fermés aux élèves pendant la journée de 7h30 à 17h00.
L'entrée au dortoir devra s'effectuer dans le calme. A 22h, le silence absolu est de rigueur.
Les élèves doivent quitter le dortoir le matin, à 7h30, après avoir fait leur lit et avoir particulièrement veillé **au rangement de leur chambre**.

Réfectoire :

Le self est accessible aux élèves de
-7h15 à 7h45
-12h à 12h30
-18h30 à 19h30

Un distributeur biométrique de plateau de cantine est mis à disposition des apprenants au réfectoire. Pour y accéder, un numéro est attribué à chaque apprenant en début d'année. A chaque repas, chaque élève doit, pour pouvoir accéder à la restauration inscrire son numéro et présenter la forme de sa main préalablement enregistrée sur la machine. Les apprenants ne voulant pas donner l'empreinte de leur main se verront attribués une carte en échange d'une caution récupérable en fin d'année.

VIE A L'INTERNAT :

Règle générale :

La vie à l'internat est gérée suivant le règlement spécifique de l'internat que tous les internes ainsi que leurs responsables légaux doivent signer.

L'internat n'est pas une obligation, ni un droit pour les élèves, mais seulement une facilité réservée à ceux dont le comportement est compatible avec la vie en collectivité.
L'internat est fermé dans la journée de 7h30 à 19h00. **Les internes devront donc se munir de leurs affaires nécessaires pour la journée** (matériel scolaire, tenue de sport, équipements TP, médicaments, etc...)
Toute sortie exceptionnelle devra faire l'objet d'une autorisation écrite de la part des parents.

Etudes :

Les élèves désirant travailler après les heures de cours pourront le faire en salle de permanence à partir de 17h. Durant la semaine deux études sont obligatoires pour tous, les lundi et mercredi de 17h30 à 18h30.
Toutes les études doivent être **silencieuses**. Les élèves s'engagent à respecter l'ambiance de travail.
Celle-ci est contrôlée par le personnel d'enseignement et de Vie Scolaire.

Repas et dortoirs :

Les horaires des repas et du sommeil des élèves s'imposent à tous.
En cas de non-respect des règles concernant la vie à l'internat les remarques du personnel d'Education seront transmises au CPE qui informera les parents et décidera des sanctions jugées nécessaires.

Objets perdus :

Le lycée ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des objets perdus ou volés. Toute perte doit cependant être signalée au Conseiller Principal d'Education

SANTÉ :

Un élève malade ou accidenté doit le signaler à l'infirmière ou au Conseiller Principal d'Education qui prendra les dispositions nécessaires. Dans tous les cas, les familles seront immédiatement informées par téléphone.

En cas d'avance, les frais seront facturés aux parents.
Les élèves soumis à un traitement médical devront obligatoirement prévenir l'infirmière ou le Conseiller Principal d'Education dès leur inscription dans l'établissement.

CIRCULATION ET USAGE DES VÉHICULE :

La vitesse est limitée à **30km/ h sur les voies du lycée**.
Tous les élèves ou étudiants utilisant un véhicule dans l'enceinte de l'établissement devront **obligatoirement** remettre à la Vie Scolaire, la photocopie de la carte grise de leur véhicule, de leur permis à jour ainsi que celle de leur assurance.
Le stationnement doit se faire uniquement sur le parking réservé aux élèves.
Le parking situé devant l'administration est exclusivement réservé au personnel du lycée.
Pour des raisons impératives de sécurité aucun véhicule ne doit stationner devant l'internat.
En dehors d'une autorisation exceptionnelle, les élèves ne doivent pas déplacer leur véhicule durant leur temps de présence sur l'établissement (durant la ½ journée pour les externes, la journée pour les demi-pensionnaires et la semaine pour les internes). Pour cela les élèves du secondaire devront remettre les clés de leur véhicule en début de période à la Vie scolaire et les récupérer en fin de période.

SANCTIONS:

L'établissement scolaire est un modèle réduit de société, composé d'individus ayant tous pour objectif premier l'**éducation**. Cette collectivité se compose de différents groupes (apprenants, enseignants, personnels de service et de restauration, etc....) qui sont amenés à **travailler ensemble**.

Afin que ces diverses communautés travaillent ensemble de manière efficace à la construction des jeunes, il est nécessaire qu'une règle commune, librement acceptée par tous, puisse le permettre. Cette règle vise à protéger à la fois la communauté et l'individu des éventuels écarts préjudiciables à l'objectif premier : **l'éducation des jeunes**.

A cette fin, il apparaît nécessaire d'établir une échelle de sanction graduée en fonction des fautes. La sanction a pour objectif la réparation de l'acte commis ce qui implique un examen attentif et impartial de la part des représentants de la communauté éducative de la faute puis l'explication des conséquences négatives sur la vie de la communauté ou de l'individu et enfin, l'application de la réparation. Une fois la sanction appliquée, il est évident que le jeune poursuit normalement sa vie au sein de l'établissement.

Les fautes pourront être classées en 3 catégories liées d'une part à la gravité de l'acte, et d'autre part à l'instance qui les appréciera, et ce de manière indicative dans le tableau annexé:

A l'issue du 3^o avertissement un contrat de scolarité sera proposé à l'élève. Toute contravention au Règlement Intérieur pendant la durée du contrat entrainera la réunion d'un conseil de discipline.

Le présent document concerne la vie interne de l'établissement, il ne peut se substituer en aucun cas aux textes légaux régissant certaines infractions pénales.

De plus, la qualité de délégué de classe ou de représentant des élèves ou des étudiants en Conseil d'Administration ou dans les différents autres conseils se perd en cas de sanction prononcée à son encontre en conseil de discipline. Le suppléant devient alors délégué en titre.

<u>Faute</u>	<u>Sanction</u>	<u>Autorité</u>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Petit absentéisme ✓ Retard ✓ Travail non fait ✓ Petits incident internat ✓ Incivilités ✓ Perturbation des cours ✓ Chapardages ✓ Petites dégradations 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Avertissement oral ✓ Retenue ✓ Travail personnel ✓ Exclusion temporaire du cours ✓ Travail d'Intérêt Général ✓ Avertissement écrit 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Personnel ✓ Personnel +Prof Principal ou + CPE ou + Proviseur
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Comportement inadapté aux règles de vie de l'établissement ✓ Absentéisme chronique ✓ Manquement aux obligations pédagogiques 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mesure de responsabilisation sur l'établissement ou en collaboration avec une structure extérieure 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Commission éducative
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Vandalisme & dégradations importants ✓ Vol ✓ Absentéisme ✓ Bagarres et coups ✓ Perturbation des cours ✓ Mauvais usage des véhicules ✓ Destruction volontaire de matériel commun ou privé ✓ Incivilités ✓ Etat d'ébriété ✓ Cumul de deux avertissements et faute supplémentaire 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Avertissement écrit ✓ TIG ✓ Blâme écrit ✓ Exclusion temporaire de l'internat ou de la 1/2 pension (avec ou sans sursis de 8 jours au plus) ✓ Exclusion temporaire (avec ou sans sursis de 8 jours au plus) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Proviseur
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Destruction volontaire de matériel commun ou privé ✓ Violence verbales à l'encontre de personnels de l'établissement ✓ Bagarres et coups aggravés ✓ Introduction ou consommation d'alcool ou de stupéfiants ✓ Introduction d'armes ✓ Comportement mettant en péril la cohérence de la classe, de l'internat ou de l'établissement 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Avertissement écrit ✓ TIG ✓ Blâme écrit ✓ Contrat de scolarité ✓ Exclusion temporaire ✓ Exclusion définitive (avec ou sans sursis) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conseil de discipline

La charte informatique

(Annexe du règlement intérieur)

Règlement intérieur relatif à l'utilisation des services liés aux Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education (TICE)

La fourniture de services liés aux technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans la mission de service public de l'Enseignement Agricole.

Elle répond à un objectif pédagogique et éducatif.

Le présent règlement définit les conditions générales d'utilisation de l'Internet, des réseaux et des services multimédias au sein de l'établissement, pour sensibiliser et responsabiliser l'élève, l'étudiant ou l'apprenti. Il précise les droits et obligations que tous les élèves, tous les étudiants et tous les apprentis s'engagent à respecter, et notamment les conditions et les limites des éventuels contrôles portant sur l'utilisation des services informatiques et multimédia.

A – Respect de la législation

La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus sur Internet ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation.

Internet n'est pas une zone de non-droit.

Sont ainsi notamment, mais pas exclusivement, interdits et pénalement sanctionnés :

- **le non-respect des droits de la personne** : l'atteinte à la vie privée d'autrui, la diffamation et l'injure...
- **le non-respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques**, la provocation à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption, la diffusion de messages et de documents à caractère violent ou pornographique, l'incitation à la consommation de substances interdites, la provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale ou à la violence, l'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité, la négation de crimes contre l'humanité...
- **le non-respect de la propriété intellectuelle et artistique** : la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (par exemple, extrait musical ou littéraire, photographie...) en violation des droits de l'auteur ou de toute autre personne titulaire de ces droits, les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit (sauf copie de sauvegarde), la contrefaçon...

B- Engagements de l'établissement

L'établissement :

- s'efforce de **maintenir les services informatiques et audiovisuels accessibles** en permanence, mais peut interrompre l'accès pour toutes raisons, notamment techniques, sans pouvoir être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions pour les élèves, les étudiants et les apprentis. Il tiendra dans la mesure du possible les utilisateurs informés de ces interruptions.
- **met à disposition le cahier de texte numérique de la classe et les notes de l'élève sur Pronote**
-
-

-
- n'exerce aucune surveillance ni aucun contrôle éditorial sur les messages envoyés et reçus dans le cadre de **la messagerie électronique**. Il ne pourra, de ce fait, être tenu pour responsable des messages échangés par les élèves, les étudiants ou les apprentis.
- se réserve le droit de **contrôler toute page Web** hébergée sur ses serveurs pour s'assurer du respect de la législation, et de suspendre l'hébergement des pages en cas d'infraction et notamment si l'élève, l'étudiant ou l'apprenti a diffusé sur ses pages un contenu manifestement illicite.
- rappelle que l'utilisation d'Internet par les élèves ou les étudiants ne peut s'effectuer que s'ils sont encadrés par un adulte (enseignant, formateur, documentaliste, enseignant d'informatique)
- se réserve la possibilité de **contrôler les sites Web visités ou les téléchargements effectués par les élèves** pour leur éviter d'accéder à des sites illicites ou interdits aux mineurs, et de vérifier que l'utilisation des services reste conforme aux objectifs pédagogiques et éducatifs. Il peut également, **pour des raisons techniques**, analyser et contrôler l'utilisation des services. Il se réserve, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.

• C – Engagements de l'élève, de l'étudiant et de l'apprenti

L'élève, l'étudiant ou l'apprenti s'engage :

- à **n'utiliser les services informatiques ou audiovisuels que pour un objectif pédagogique et éducatif**. Il accepte un contrôle a posteriori du contenu des sites Web visités ou des téléchargements effectués et de l'utilisation de sa messagerie, qui ne pourra porter que sur des indications générales (fréquence, volume, taille des messages, format des pièces jointes) sans contrôle du contenu des messages échangés.
- à **respecter la législation** en vigueur (notamment lois relatives à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique).
- à ne pas perturber volontairement le fonctionnement du Service, et notamment à :
 - ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ;
 - ne pas utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources,
 - ne pas introduire de programmes nuisibles (virus ou autres) ou non validés par le Service Informatique et Audiovisuel,
 - ne pas modifier sans autorisation la configuration des machines.
- à informer l'établissement de toute perte, anomalie ou tentative de violation de ses codes d'accès personnels.
- à s'assurer de ne pas envoyer de messages à caractère raciste, pornographique, pédophile, injurieux, diffamatoire... et de manière générale à ne pas diffuser d'informations présentant le caractère d'un délit via toute boîte mail personnelle.
- Il accepte que le Service Informatique et Audiovisuel dispose des informations nécessaires pour faire fonctionner le réseau et prenne toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses services, y compris en stopper l'accès en cas d'utilisation excessive ou non conforme à son objectif pédagogique et éducatif.

**LE NON-RESPECT DU CONTENU DE CES
ENGAGEMENTS ENTRAÎNERA DES SANCTIONS.**

Approbation du Règlement Intérieur

Les parents de l'élève :

Nom:

Prénom:

Classe:

Déclarent avoir pris connaissance et acceptent les différents points de ce contrat de vie.

(Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)

Contrat de vie approuvé en date du :

-les parents d'élève

-l'élève

- le chef d'établissement